

Ebauche d'une méthode de mesure : répartition des îlots d'exploitation et déplacements des agriculteurs

par J. GILLMANN

Licencié en Sciences Géographiques

Nous avons récemment étudié l'évolution du paysage rural de Graux (1). Cette commune, située dans le Condroz namurois, a vu les plans cadastral, de propriété, d'exploitation et cultural modifiés à la suite d'un remembrement débuté en 1963 et terminé en décembre 1967. Nous avons utilisé différentes méthodes cartographiques qui permettent de caractériser qualitativement et quantitativement les faits eux-mêmes. En plus, nous avons essayé de déterminer l'influence de la répartition des îlots d'exploitation sur les déplacements des agriculteurs.

Intérêt de cette analyse. — Par les enquêtes réalisées, il s'est révélé que la durée du travail est un facteur important ayant des incidences sur l'affectation du sol et les systèmes d'exploitation. En plus du temps consacré à chaque façon culturale proprement dite (labour, hersage, ...) l'agriculteur passe un temps non négligeable sur les chemins reliant sa ferme à ses terres. Il nous a donc paru nécessaire de voir dans quelle mesure le remembrement a réduit les pertes de temps dues aux déplacements, puisque celui-ci se soucie de « constituer des parcelles aussi rapprochées que possible du siège d'exploitation » (2).

Facteurs intervenant dans les déplacements. — L'agriculteur effectue des déplacements multiples faisant intervenir de nombreux facteurs. Explicitons-en quelques-uns :

— l'éloignement de la ferme à ses terres : l'agriculteur dont les bâtiments sont situés près de la superficie exploitée effectue moins de déplacements que celui dont les terres sont éloignées de la ferme ;

— la répartition des îlots d'exploitation : le groupement d'îlots nécessite en principe moins de déplacements que la dispersion ;

— la superficie des îlots : un îlot exploitable en un temps donné est préférable à plusieurs îlots exploitables en ce même temps ; de plus, un long

(1) Mémoire présenté en 1969 à la licence en Sciences Géographiques de l'Université de Liège et intitulé : « Contribution à l'étude de l'affectation du sol, de la géographie agraire et de l'habitat rural dans le Condroz namurois, spécialement dans les communes de Graux et de Bioul ».

(2) Article 1 de la loi sur le Remembrement légal des biens ruraux du 25 juin 1956, parue au *Moniteur Belge* des 9 et 10 juillet 1965.

déplacement peut être économiquement fait pour une superficie de plusieurs hectares alors qu'il ne le peut pour une petite superficie ;

— l'affectation des îlots : suivant que les îlots proches dépendant d'une même exploitation sont affectés à des cultures différentes ou à la même culture, les déplacements impliqués par les travaux s'effectuant à une période donnée sont plus ou moins nombreux ;

— le matériel agricole : permettant une exploitation plus ou moins rapide de la parcelle, le matériel agricole détermine le nombre de trajets à effectuer.

Facteurs modifiés par le remembrement. — Parmi les multiples facteurs qui agissent, seuls l'éloignement, la répartition et la superficie des îlots ont été modifiés par le remembrement. Ce sont les seuls dont nous tenons compte dans la méthode que nous avons élaborée. N'envisageant pas tous les facteurs, nous étudions donc des déplacements théoriques. Toutefois, les facteurs retenus sont stables et agiront toujours sur la trame de base des déplacements, à l'inverse des autres facteurs qui se modifieront certainement au cours des années prochaines.

Méthode. — La méthode mise au point caractérise chaque exploitation par un indice comportant plusieurs nombres. Chaque nombre, exprimé en mètres de route à parcourir pour aller travailler un hectare, se rapporte à un chemin déterminé. La dispersion des îlots d'exploitation dépendant d'une ferme s'exprime donc par un indice comprenant plusieurs valeurs, le groupement par quelques valeurs.

Considérant la répartition des îlots d'exploitation par rapport aux chemins, deux cas se présentent : ou bien les îlots sont tous accessibles par des chemins différents, nous les appelons des îlots dispersés ; ou bien certains îlots sont branchés directement sur un même chemin, nous les appelons des îlots groupés.

Dans le cas d'îlots dispersés, suivant chaque chemin, nous mesurons la distance séparant la ferme de l'angle le plus rapproché de l'îlot ; cette distance (toujours comptée en trajet aller simple) est ensuite divisée par la superficie de l'îlot. Dans l'exemple schématisé par la figure 1, l'indice se rapportant à

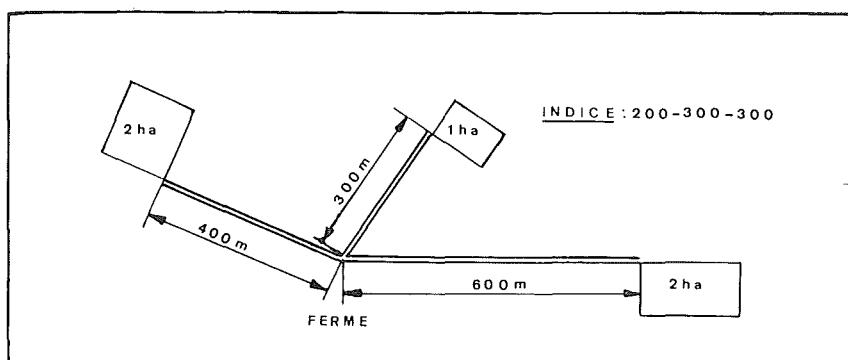


Fig. 1. — Îlots dispersés.

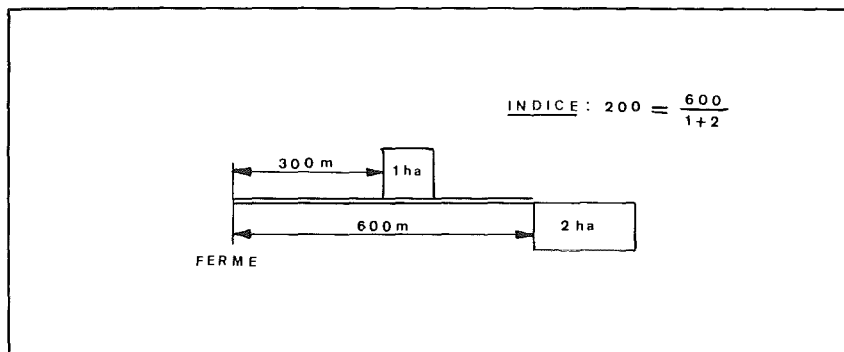


Fig. 2. — Ilots groupés.

cette ferme comprend trois nombres, chacun exprimant la situation suivant un chemin.

Dans le cas d'îlots groupés, on peut supposer que l'agriculteur organise son travail de manière à n'effectuer qu'un parcours. Aussi, nous mesurons la distance séparant la ferme de l'angle le plus proche de l'îlot le plus éloigné sur le chemin considéré. Nous divisons cette valeur par la somme des superficies des îlots ayant accès à ce chemin. Ainsi, pour la situation schématisée à la figure 2, la distance à parcourir pour aller travailler un hectare est de 200 mètres.

Tableau des indices à Graux avant et après le remembrement

Exploitations	Superficie exploitée	Indice avant le remembrement	Indice après le remembrement
A	199 ha	21-29-37-41-63-76-357	20-20-26-30-72
B	156 ha	15-24-52-57-298	7-9-29-74-144
C	75 ha	37-73-111-126-600-700-846-1637-2000	43-52-423
D	42 ha	50-180-304-800	30-190-400
E	25 ha	42-190-703-810-1140-1420-4244	34-450
F	21 ha	102-480-600-1200	89-151-557
G	15 ha	317-735-1205	45
H	7 ha	0	0
I	5 ha	270-1540	531

Application de la méthode. — Appliquant cette méthode aux situations avant et après le remembrement à Graux, nous avons été amené à mesurer l'évolution.

Le tableau ci-joint donne les résultats pour les exploitations ayant leur siège à Graux.

On constate que toutes les exploitations ont subi une nette amélioration : en effet, les indices de chaque exploitation ayant moins de valeurs et les valeurs étant moins élevées traduisent un regroupement des îlots et un rapprochement par rapport aux fermes.

Conclusions. — Cet indice est certainement perfectible. La méthode permet néanmoins d'exprimer la réalité : les grandes exploitations ont une situation peu améliorée alors que les petites ont pleinement profité de la redistribution des terres réalisée par la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne. Le remembrement a donc contribué à diminuer les trajets des agriculteurs, évolution souhaitée afin de réduire les pertes de temps.

(Séminaire de Géographie de l'Université de Liège)
